

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 novembre 2009

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents
Secrétaire de séance : PELLETIER Patricia

Ouverture de la séance à 20h30

CORRESPONDANCE

Communication de la lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 21 octobre dernier concernant les projets de loi relatifs à la réforme territoriale,

Invitation réunion INSEE au Conseil Général. Il en découle que nous sommes 44. Le Conseil Municipal est en total désaccord et adressera un courrier à l'INSEE demandant de réviser l'étude concernant la commune d'Uxelles.

BUDGET

* Fonds de compensation de TVA 2009 : attribution de 207.12€ et 128.69€

* En section de fonctionnement du budget : 561€ attribués par le Conseil Général au titre des communes défavorisées,

* ADCJ : l'enveloppe de travaux subventionnables 2009-2011 s'élève à 30 065€

* Taxe de séjour : après échanges de courriers avec ODESIA (Relaisoleil). Règlement définitif par un versement au titre de l'année 2008 d'un montant de 3207.57€

* Groupements de commandes de voirie 2010 : le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes auprès de la Communauté de Communes du Pays des Lacs pour l'année 2010,

* Délibération modificative : Virements de crédits de 60€ de l'article 21578 matériels et outillages à l'article 203 Frais études et recherches afin de payer une facture antivirus informatique,

* Compte tenu de notre compétence en 2002 pour la voirie (ACIV), le solde à régler à la Communauté de Communes du Pays des Lacs sur ces travaux est de 886.92€

* Vente d'herbe : Une délibération pour une vente d'herbe sera prise pour l'année 2009 pour le GAEC Bailly et BANDERIER Bruno le bail de location n'ayant pas été renouvelé,

CAPTAGE

Synthèse des travaux réalisés et restants avec la DDAE : L'entreprise Petitjean a complètement effectué son cahier des charges. L'entreprise Eau Pure a installé le turbidimètre selon le cahier des charges. Des ajustements sont en cours. Des prélèvements ont été effectués. Réception des travaux le vendredi 27 novembre prochain à 11h.

Au niveau de la commune, les travaux des fossés et voirie ont été réalisés par l'entreprise Rusthul, pour 15800€ conforme au devis, le nettoyage de la parcelle réalisée par l'entreprise Petitjean, le broyage et l'aménagement final par l'entreprise JTA Valentin.

Il reste à poser le périmètre de protection et l'aménagement des Crozettes et la plantation de semis (proposition de fétuque gazonnante) autour de la station.

Le rapport de la déclaration d'utilité publique établi par Mr Jean Louis Musillon, avec avis favorable, peut être consulté en Mairie pendant un an.

Programme après analyses : Compte rendu du Cabinet Reilé à transmettre aux services de la DDASS et signature de l'arrêté préfectoral ouvrant la mise en production.

La commune a dû se munir d'une trousse d'analyse, devenue obligatoire (pour un montant de 520€ HT),

Nous envisageons l'installation d'un pompage sur les heures creuses, pour un montant de 499€ HT.

EAU

Un courrier sera adressé à l'Agence de l'Eau concernant la rubrique « mise aux normes » avec l'éventualité d'une subvention.

La redevance pour pollution et modernisation de collecte est fixée par l'Agence de l'Eau à 0.114€/m³ pour 2010,

Compte rendu de la commission eau à propos du commentaire du Cabinet Reilé sur l'analyse d'eau prélevée le 21 octobre dernier au puits de Fontaine dans le cadre de la procédure de la protection du captage. L'eau d'alimentation est conforme aux normes de qualité réglementaires.

ONF

Une délibération de destination des coupes 2010 sera prise. Bon pour accord à la consultation amiable du 7 octobre 2009 concernant les articles 3, 4 et 5 achetés par les scieries Martine et Monnet Sève pour un total de 22405€ pour 331 m³.

Lecture du programme des coupes sur 2010/2011. Lots vendus façonnés, bord de route, dans la parcelle 5 (173 arbres et 5 perches pour 387 m3) et la parcelle 3 (14 arbres pour 11 m3).

AFFOUAGE

Les inscriptions se feront en Mairie les mercredi 25 novembre et 2 décembre de 15h à 18h.

Le lieu de coupe est « les Enversis », dans les parcelles 6, 7 et 8 (houppiers).

TRAVAIL A FERRER

L'entreprise TONNAIRE doit commencer les travaux dans les prochains jours.

SIVOS

Après étude du projet, le Conseil Municipal reconsidérera la proposition à la prochaine réunion (avec vote).

EMBELLISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise APR de Cogna pour la réparation de la fontaine centrale du village, pour un montant de 3180€HT,

La parcelle avec la jachère fleurie sera broyée et ensemencée à nouveau au printemps.

TRANSPORTS

Communication de la lettre du Conseil Général informant la possibilité de circuler dans tout le Jura pour 2€ en utilisant les transports scolaires,

TOURISME

L'Association Foncière a accepté le passage des chemins de randonnée pédestre sur ses propriétés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS

Suite à la réunion d'information avec les services de la DDEA, un comité de pilotage sera désigné pour mettre en place l'accessibilité aux personnes handicapées sur la voirie et les espaces publics après avoir dressé un diagnostic de l'existant.

QUESTIONS DIVERSES

Un cahier des charges du déneigement de la commune sera établi avec l'entreprise.

La séance est close à 10h45.

Fait à Uxelles, le 18 novembre 2009

Le Maire,
Pierre SIMANDRE